



Eure-et-Loir
Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Date de transmission de la convocation 12 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit du mois décembre le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire de COUDRECEAU.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe		X	Stéphane COUPOTIN
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe		X	Sylvie CHERON
ENEAULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreseau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

REEMPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE – BRUNELLES ET MARGON - DEMANDE DE SUBVENTION
(Délibération N°9-18/12/2025)

Le rapport d'analyse du bon fonctionnement de nos hydrants a fait apparaître cinq hydrants défaillants et nécessitant un remplacement afin d'assurer une protection de la population contre le risque incendie.

Cinq hydrants ont été identifiés :

- Rue de la grande cour à Brunelles
- Rue de l'église bas du bourg à Brunelles
- Parvis de l'église à Brunelles
- Rond-point RECA à Margon
- Rue Albert Gault à Margon

Le coût des travaux est estimé à 18 720 euros TTC.

Pour ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le Fonds départemental d'investissement (FDI) selon le plan de financement ci-dessous.

POTEAUX INCENDIE							
PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE							
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES			RESTE A CHARGE		
PROJET	MONTANT	ORGANISME	TAUX	MONTANT	MONTANT	TAUX	
Rue de la grande cour Brunelles	2 500,00 €	FDI	30%	750,00 €	1 750,00 €	70%	
Rue de l'église bas du bourg Brunelles	2 800,00 €	FDI	30%	840,00 €	1 960,00 €	70%	
Parvis de l'église Brunelles	4 900,00 €	FDI	30%	1 470,00 €	3 430,00 €	70%	
Rond point RECA	3 000,00 €	FDI	30%	900,00 €	2 100,00 €	70%	
Rue Albert Gault	2 400,00 €	FDI	30%	720,00 €	1 680,00 €	70%	
Montant HT	15 600,00 €	TOTAL SUBVENTION SOLICITÉE		4 680,00 €	10 920,00 €	HT	
Montant TTC	18 720,00 €				14 040,00 €	TTC	

Après avoir, entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** la réalisation des travaux sous réserve des financements obtenus,
- **Solicite** une aide auprès du Département au titre du FDI,
- **Approuve** le plan de financement comme ci-dessus exposé.

La secrétaire, Sylvie CHERON.

Le Maire, Stéphane COURPOTIN.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 22/10/2025
 et de la publication le 23/10/2025
 Fait à ARCISSES, le 22/10/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.